

COMMUNE DE VAL-DE-MODER

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 24
Procurations : 4

Présents : Jean-Denis ENDERLIN, Grégory DE BONN, Pascal DRION, Doris SENGHER, Astride KLEIN, Elisabeth MESSER-CRIQUI, Nicole MUCKENSTURM, Laurent BERTRAND, Gauthier DA CRUZ, Jean-François DEBLOCK, Dorothee ENDERLIN, Marc ERHARD, Marie-France ESCHENBRENNER, Odile FORTHOFFER, Myriam GABBARDO, Patrick KRAEMER, Carole MICHEL-MERCKLING, Caroline MULLER, José PERALTA, Thierry SCHOTT, Gabrielle SCHWERTZ, Rémy SPOEHRLE, Virginie STEINMETZ, Christophe STOECKEL

Procurations : Dominique GERLING a donné procuration à Jean-Denis ENDERLIN, Aline HAUCK a donné procuration à Gauthier DA CRUZ, Jean-Paul MESSER a donné procuration à Elisabeth MESSER-CRIQUI, Marc WATHLE a donné procuration à Laurent BERTRAND

Absents : Marc GUTH, Geoffrey MERCK, Christiane SCHMITT, Martine SCHWIND, Valérie WAECHTER

2025-52

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ DESIGNER Monsieur Grégory DE BONN comme secrétaire de séance.

Adopté par :

Voix POUR : 28

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2025-53

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 est approuvé.

Adopté par :

Voix POUR : 28

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2025-54

Objet : Décision modificative au Budget 2025

Sur proposition du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

☞ AUTORISE la décision modificative au budget de l'exercice 2025, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Sens	Nature	Libellé	Montant
021	Dépenses	21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	3 565 733.43 €
204	Recettes	2041512	Subvention GFP de rattachement- Bâtiments et installations	3 565 733.43 €
SOLDE				0

Adopté par :
Voix POUR : 28
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

2025-56

Objet : Convention de mise à disposition d'équipements à l'association FA Val de Moder

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

➡ AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'équipements sportifs au club de football FA Val-de-Moder.

Adopté par :
Voix POUR : 28
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

2025-57

Objet : Convention de servitude avec RTE – Réseau de transport d'Électricité

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

➡ AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude sur la parcelle cadastrée section 8 n°100, avec RTE Réseau de transport d'électricité, ainsi que tout document y afférent.

Adopté par :
Voix POUR : 28
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

2025-58

Objet : Echange de terrains entre la commune et les consorts STEPHANUS

Considérant l'intérêt de la commune à disposer de l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement d'une liaison douce reliant la rue de Lichtenberg et la rue du Rempart,

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

➡ APPROUVE l'échange des parcelles Section 04 n°31 et n°35 appartenant à monsieur et madame STEPHANUS vers la commune de Val-de-Moder et Section 04 n°38 appartenant à la commune vers les consorts STEPHANUS avec soulte de 4.000 euros au profit de monsieur et madame STEPHANUS.

Les terrains sont échangés en l'état.

Les frais de mutations seront à la charge de la collectivité.

➡ AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire auprès de l'étude de Maître LOTZ, notaire à Pfaffenhoffen 67350 VAL-DE-MODER.

Adopté par :
Voix POUR : 28
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

2025-59

Objet : Acquisition foncière Rue d'Engwiller – La Walck

Vu le procès-verbal d'arpentage établi le 4 mars 2025 par le Cabinet BAUR géomètres – experts à HAGUENAU,

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➡ D'ACQUERIR les terrains sis rue d'Engwiller à La Walck :
- parcelle n° 350/55, section 512-03 d'une surface de 0,49 are,

- parcelle n° 351/55, section 512-03, d'une surface de 0,14 are,
- parcelle n° 353/55, section 512-03, d'une surface de 0,19 are,

appartenant à M. REUTENAUER Philippe et Mme REUTENAUER Hélène née BOUTOUNET, domiciliés 28, rue d'Engwiller à La Walck 67350 VAL-DE-MODER

La vente sera réalisée au prix symbolique d'UN EURO (1 €), toutes indemnités comprises.

Les frais de mutation et d'arpentage seront à la charge de la collectivité.

➡ D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette affaire auprès de l'étude de Maître LOTZ, notaire à Pfaffenhoffen – VAL-DE-MODER.

Adopté par :

Voix POUR : 28

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

2025-60

Objet : Rapport annuel 2024 – Commission Intercommunale pour l'accessibilité

Le rapport annuel 2024 de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité placé auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau avait été transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur Grégory DE BONN rappelle que cette commission se réunit deux fois par an pour faire un état des lieux et un suivi des actions et travaux menés en matière d'accessibilité (voirie, bâtiments et autres espaces publics).

Après présentation du rapport en séance par monsieur Grégory DE BONN ;
le conseil municipal prend acte de ce dernier.

2025-61

Objet : Rapport annuel 2024 – Concession d'Électricité

Le rapport annuel 2024 de la Concession l'électricité ESR avait été transmis aux conseillers municipaux.

Après présentation du rapport en séance par monsieur Jean-Denis ENDERLIN, le Maire ;
le conseil municipal prend acte de ce dernier.

2025-62

Objet : Rapports annuels 2024 – Eau potable

Au printemps 2025, lors des commissions locales des périmètres, les rapports annuels 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement ont été présentés et validés par l'ensemble des délégués présents.

Conformément à l'article D 2224-3 du CGCT, il appartient aux communes de présenter ces rapports à leur assemblée délibérante.

Les rapports ont été transmis aux conseillers municipaux et présentés en séance par M. Grégory DE BONN

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal prend acte des rapports 2024 :

- Eau potable - Périmètre de la Moder
- Eau potable - Périmètre de Hochfelden et environs.

Lien utile : www.sdea.fr

2025-63

Objet : Rapport annuel 2024 – Assainissement

Au printemps 2025, lors des commissions locales des périmètres, les rapports annuels 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement ont été présentés et validés par l'ensemble des délégués présents.

Conformément à l'article D 2224-3 du CGCT, il appartient aux communes de présenter ces rapports à leur assemblée délibérante.

Les rapports ont été transmis aux conseillers municipaux et présentés en séance par Mme Elisabeth MESSER

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal prend acte des rapports 2024 :

- Assainissement - Périmètre Moder-Rothbach
- Assainissement - Périmètre Val de Moder

Lien utile : www.sdea.fr

Pour extrait conforme,

Val de Moder, le 24 septembre 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE :
Grégory DE BONN

LE MAIRE :
Jean-Denis ENDERLIN

<i>Publié le 25.09.2025</i>
